

22.2.2

Payerne, le 16 avril 2024

## Assemblée générale de l'ARBV

Association Région Broye-Vully

du 10.11.2022 à 18h30

Procès-verbal

|            |   |
|------------|---|
| Lieu       | Site AgriCo à Saint-Aubin   |
| Présidence | M. Eric Küng  |
| Présents   | Les personnes présentes figurent sur la liste des présences                       |
| Excusés    | Les invités, communes et membres privés excusés figurent sur la liste des excusés |

### 1. Introduction par le Président du Codir de l'ARBV, M. Eric Küng

Le Président, M. Küng, ouvre l'Assemblée générale en saluant les membres de l'ARBV ainsi que les invités de l'ARBV. Il remercie également AgriCo pour la mise à disposition de leur site.

L'Assemblée générale a été convoquée en date du 14 octobre 2022 par courriel électronique et par la FAO n°42 du 21 octobre 2022, en conformité avec l'article 9 des statuts. Aucune remarque n'étant formulée, le Président déclare l'assemblée ouverte et apte à délibérer valablement.

Chaque membre a pu prendre connaissance de l'ordre du jour. M. Küng propose une modification à l'ordre du jour. Le point 6 « Propositions individuelles et divers » viendra en point 7 et d'ajouter comme sujet au point 6 « Structure de la direction de la COREB ». La modification est approuvée par l'assemblée.

### 2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 23 juin 2022

Le procès-verbal de la précédente Assemblée générale a été adressé avec la convocation. De ce fait, il ne sera pas lu. Comme il ne suscite aucune remarque, le document est approuvé unanimement et avec remerciements à ses auteurs, l'équipe Coreb.

### 3. Résumé des activités de l'ARBV

Quelques thèmes sont mis en évidence, car ils ont particulièrement interpellé les membres du Comité Directeur de l'ARBV :

**PAC AgriCo** : le projet a le feu vert, toutes les oppositions ont été retirées et le canton de Fribourg a validé ce projet. Il en résulte que différentes communes ne se sont pas senties entendues ni écoutées. Par la suite, via l'EPCF, des conventions ont pu être signées et l'opposition de la Commune d'Avenches. Pour la Commune de Vully-les-Lacs, il en résulte qu'un blocage a été ressenti au début du processus et une certaine impression de ne pas tenir compte des communes voisines. Il a été compris que le Conseil d'Etat fribourgeois voulait avancer vite. Vully-les-Lacs a abandonné et relève que, par la suite, faudra voir au niveau des

transports. Cette préoccupation en terme de mobilité sera relayée en commission. Un groupe de travail va se réunir en ce sens-là.

**Interventions de l'UCV :** les communes devront entrer dans MCH2 au plus tard en 2027. Celles-ci ont créé un document sur la manière de fonctionner avec ce programme. L'UCV est en discussion avec la DAEC pour savoir qui va payer et former le personnel. Dès 2024, toutes les communes du district devront s'atteler à la modification des plans comptables en vigueur avec MCH2.

**Cybersécurité :** beaucoup de communes se font hacker. La question sur le financement des personnes qui vont travailler pour aider les communes à prévoir le hacking se pose. Ces deux postes demandent un montant entre CHF 300'000 et CHF 500'000. Le Canton a déjà annoncé qu'il ne financerait pas ces deux postes. Une discussion entre l'UCV et le Conseil d'Etat est en cours.

**UCV des villes :** subventions cantonales et fédérales lorsqu'un projet est mis en marché public. Les subventions ne viennent pas sur les plus-values. Est-ce que le Canton ou la Confédération subventionnera aussi la plus-value et ne la mettra pas qu'à la charge des communes ? Une discussion doit avoir lieu entre l'UCV et le Canton.

**Pénurie et sécheresse :** plusieurs communes ont été touchées et ont éditées des mesures de restriction. La plupart des communes sont en association pour leur réseau d'eau et comme chaque commune a son propre réseau d'eau, il est possible que tous les villages du même réseau n'aient pas les mêmes restrictions. Ceci a engendré une non-compréhension de la population. Aussi, les communes qui ont mis des restrictions n'ont pas de bases légales pour amender la population. Les règlements de police sont à revoir dans les communes.

**Energie :** le blackout énergétique est imaginé. Des tranches horaires de coupure sont imaginées (4h d'arrêt toutes les 8heures ou 4heures d'arrêt toutes les 4heures). Un processus est à mettre en place concernant les éléments essentiels qui doivent fonctionner au sein des communes en cas de délestage (STEP, eau, IT, etc..). De plus, une autre réflexion sur comment économiser de l'énergie et comment mettre en pratique assez rapidement (suppression d'éclairage de Noël, éclairage public, éclairage de ville, chauffage, etc). Certaines communes ont mis sur pied des Taskforces politiques et opérationnelles. L'UCV souhaite centraliser toutes ces idées pour en faire un répertoire et le mettre à disposition des communes. L'idée d'éteindre l'éclairage public de 23h00 à 05h00 est émise. Toutefois, cela aurait un coût de retirer une prise auprès du Groupe E alors que ceci, serait dans le but d'économiser l'électricité. M. Küng, en tant qu'administrateur du Groupe E, relayera l'information au directeur et informera si des courriers des communes sont nécessaires afin d'appuyer cette demande. Si l'éclairage public nocturne devrait être diminué ou supprimé, il est très important d'en informer les citoyens-nnes par tous les biais possibles. Les communes ont reçu début septembre, un courrier du Canton indiquant qu'il réfléchit et prépare un catalogue de mesures et que les informations suivront.

### **Aménagement territoire :**

**SRGZA :** ordonnance fédérale d'aménagement du territoire : swiss aeropole - un projet de convention est en cours de rédaction. Celle-ci liera la Commune de Payerne, la COREB, la direction générale du territoire et du logement (DGTL) et le service de la promotion économique et de l'innovation (SPEI). Cette convention définit l'organisation et les missions

de l'organe de gestion. L'organe de gestion a une vocation de coordination technique et stratégique par site. L'OG préavise les demandes d'implantation d'entreprises. Une rencontre sera prochainement prévue entre la Commune d'Avenches, le SPEI et le DGTL. Quelques éléments sont à régler en amont et en attente que les organes de gestion soient un peu mûres sur ces deux sites avant d'initier l'organe de gestion pour les zones régionales qui ne sont pas encore constituées.

**PDR :** le dossier a été envoyé aux deux cantons pour l'examen préalable. Le Copil a statué, au mois de juillet dernier, sur une procédure propre à chaque canton au terme de l'examen préalable. Cependant, le dossier soumis à l'examen préalable présente une stratégie et des mesures opérationnelles uniformes sur toute la Broye. Le Canton nous a rendu attentif que le dossier tel qu'il est soumis au canton ne pourra pas être réduit au terme de la procédure de l'examen préalable. C'est-à-dire que les thématiques non obligatoires qui ont néanmoins été intégrées (Dynamisation des centres - Salavaux centre local, mobilité et rive des lacs) ne pourront plus être retirées par la suite.

Le Comité Directeur de l'ARBV tient également compte des précieuses informations des représentants milieux économiques et de la députation.

#### 4. Approbation budget 2023

Mme Losey Mosimann, Directrice ad interim de la COREB, présente le budget 2023 de l'ARBV. L'exercice 2023 dégage un résultat déficitaire de CHF 3'718,20. Il a été convenu au sein du Codir de l'ARBV, de couvrir ce déficit en utilisant le capital tant qu'il le permet.

**Le budget 2023 est accepté à l'unanimité.**

#### 5. Membre privés

Aucune admission ni démission. Au total, l'Association ARBV compte 174 membres privés vaudois.

#### 6. Structure de direction COREB

Le départ de l'ancien directeur de la COREB a été l'occasion de repenser le modèle de direction le plus adéquat pour la COREB qui a, en parallèle, redéfini ses 4 domaines d'activités stratégique (DAS) soit : le développement économique régional, l'aménagement du territoire, la mobilité, les projets transversaux.

La structure qui a été validée récemment par le Comité Directeur de la COREB est celle au sein de laquelle, chaque association de commune, soit l'ARBV et de l'Ascobroye, bénéficie d'un-e Secrétaire Régional-e formant tous les deux, la Direction de la COREB. La Direction de la COREB sera quant à elle, chargée de gérer et coordonner les 4 domaines d'activités stratégiques avec l'équipe COREB.

Les avantages de cette structure sont les suivants :

- Un membre de la Direction par association → communication simplifiée, proximité avec les communes
- Modèle qui assure une suppléance au niveau de la Direction
- Un binôme qui permet de bénéficier de compétences complémentaires
- Structure moins hiérarchisée

- Un binôme pour représenter l'intercantonalité
- Structure plus agile et flexible
- Davantage de ressources afin d'assurer une large visibilité en interne + externe.

Diverses questions ont été posées en lien avec les craintes concernant la scission de la COREB qui pourrait faire surface suite à la mise en place de cette structure. Il a été reproché que la COREB n'est pas assez grande et centrée dans l'organigramme présenté. Suite à la discussion, des modifications sur l'aspect visuel de l'organigramme vont être établies.

**La nouvelle structure de direction de la COREB est approuvée à l'unanimité.**

## 7. Proposition individuelles et divers

M. Michel Verdon demande s'il y a eu des nouvelles sur le processus d'énergie, depuis la séance qui a eu lieu à Corcelles-près-Payerne. M. Eric Küng lui confirme qu'il n'y a pour le moment aucun retour du Canton concernant le processus d'énergie.

M. Félix Stürner précise que le Grand Conseil a accepté les trois décrets qui ont été présentés avec une limitation de temps.

Le Président de l'AG ARBV passe la parole pour la 2ème partie.

« 2<sup>ème</sup> partie »

### Projet intercantonale d'ArroBroye présenté par

**M. Fabrice Bersier et M. David Bapst**

(Cette partie est commune avec Ascobroye)

Le projet ArroBroye s'intègre dans le projet d'AquaVia. M. Bapst est représentant agriculteur et représentant de la partie vaudoise et M. Bersier est également agriculteur et représente la partie fribourgeoise. Les 3 axes forts du projet sont : la production, la résilience et l'efficacité. Le projet ArroBroye est né de la fusion de deux anciens projets (un vaudois et un fribourgeois) qui étaient l'initiative d'une collectivité d'agriculteurs. Suite à une étude préliminaire, les 2 projets ont été fusionnés afin de réaliser un réseau d'irrigation commun.

Les objectifs sont :

- Permettre le maintien d'une production agricole durable dans la région
- Protéger les cours d'eau, programme de revitalisation intercantonal
- Assurer la sécurité de la production agricole et les rendements

AquaVia est un projet tripartite, d'une part de la Commune d'Estavayer pour son adduction de réseau d'eau potable, Groupe E pour fournir à des privés de l'eau chaude ou froide, et le 3<sup>e</sup> partenaire qui est ArroBroye. Le fondement de ces 3 projets est une station de pompage commune et une distribution sur le 1<sup>er</sup> secteur. La plateforme AquaVia possède un site internet avec un calendrier qui contiendra des informations.

D'autres projets d'irrigation se développent dans la région, par exemple IBB pour la Basse Broye ainsi qu'un projet au Vully. Des discussions ont lieu avec ces différents Comité afin de

partager les expériences. Plusieurs contacts ont également été pris afin d'identifier des synergies avec d'autres travaux dans la région.

Un périmètre ArroBroye est identifié et sera constitué en société coopérative avec des agriculteurs. Les communes seront contactées dès que le tracé sera défini afin de voir si un partage de ressources et de synergies est envisageable. Les Cantons de Vaud et Fribourg soutiennent financièrement le projet, ce qui donne sens à cette démarche.

Suite à certaines questions, M. Bersier précise les points suivants :

- Un contact a été pris avec l'Office Fédéral de l'Agriculture afin de trouver de l'aide financière pour ce projet. L'investissement par hectare est de CHF 15'000.- par an.
- L'impact du pompage d'Arrobroye sur le niveau des 3 lacs sera entre 0,5 et 1 cm/an. Concernant les cours d'eau, le but est d'alléger les cours en pompant les lacs. Les Cantons peuvent limiter voire même refuser le pompage sur les cours d'eau sur certains périmètres.
- Il y aura la possibilité d'adhérer au projet par la suite mais il y aura une priorité aux adhérents de base qui ont participé au projet.

Nous remercions vivement M. Fabrice Bersier et M. David Bapst pour leur présentation. Un présent leur est remis.

Le Président du Comité ARBV, M. Eric Küng, lève la séance à 19h35, remercie tous les participants et les invite à assister à l'AG de la COREB qui se déroulera dans la salle Atrium.

Au nom de l'Assemblée générale d'ARBV

Eric Küng



Président

Christel Losey Mosimann



Secrétaire régionale